

PROCEDURES DE REINSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2018

- ✓ **Mardi 26 juin 2018** : Classes de Terminale générale et technologique.
- ✓ **Jeudi 28 juin 2018** : Classes de Terminale CAP - Terminale Baccalauréat Professionnel et 2^{ème} année de BTS.
- ✓ **Vendredi 29 juin 2018** : Classes de 1ère générale et technologique.
- ✓ **Lundi 2 juillet 2018** : Classes de 1ère Baccalauréat Professionnel.

Le bureau des inscriptions est ouvert de 8 h à 12 h 00.

FORMALITES D'INSCRIPTION ET PIECES À FOURNIR

➤ **Pour tous les élèves** :

Etape 1 : Passage au guichet intendance (Vie Scolaire)

- ✦ Présenter la carte de restauration au contrôle ; en cas de perte ou détérioration de la carte, une nouvelle sera délivrée au prix de 10 € (aucune inscription ne sera acceptée sans carte).
- ✦ Le paiement de la demi-pension d'un montant de 50.00 € (soit 13 repas pour le mois de septembre) peut s'effectuer à la Vie scolaire.
- La demande d'inscription à la demi-pension remplie doit être accompagnée du chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS avec les mentions obligatoires au dos, du nom, du prénom et du numéro du badge.

Les élèves devenant externes devront remettre leur carte.

- ✦ Remettre obligatoirement un RIB du parent responsable qui perçoit la bourse.

Etape 2 : Passage au bureau des inscriptions à la Vie Scolaire :

- ✓ l'attestation d'assurance
- ✓ la photocopie de la carte Vitale
- ✓ 6 photos d'identité ; l'élève doit avoir **une tenue et une coiffure correctes**
- ✓ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à l'association loi 1901 à la Maison des Lycéens
- ✓ **une adresse mail valide du parent responsable et de l'élève est obligatoire**

Etape 3 : Passage au service Intendance :

- **Se munir de la demande d'inscription à la demi-pension remplie. Les élèves externes souhaitant devenir demi-pensionnaires devront payer un montant de 10 € pour le badge de cantine, soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du LPO FRANCOIS, soit en espèces au Service Intendance du Lycée (bât K - Administration). Sans paiement de cette somme, l'inscription ne sera pas valide.**

- Prévoir la somme de 50 €, correspondant à une avance qui permettra de créditer 13 repas pour le mois de SEPTEMBRE 2018, sera à régler auprès du Service Intendance :
 - En ligne, en se connectant sur le site du Lycée du FRANCOIS, lien TURBO SELF (un document explicatif vous sera remis).
 - Par carte bancaire
 - En espèces.

IL N'Y AURA PAS DE VENTE DE REPAS A L'INTENDANCE AU MOIS DE SEPTEMBRE.

TOUT ELEVE N'AYANT PAS CONFIRME SA REINSCRIPTION SERA CONSIDERE COMME DEMISSIONNAIRE.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE
La présence de l'élève et du responsable légal est obligatoire.

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves (non boursiers) ayant perdu le bénéfice de leur bourse au cours des années précédentes, (transfert ou vérification des ressources non faits) sont informés qu'ils doivent remplir une demande de « Rétablissement de bourse » pour la prochaine année scolaire.

Les élèves boursiers redoublants doivent constituer un dossier de « Vérifications des ressources de leurs parents ».

➤ Date limite du dépôt des dossiers au Secrétariat du Proviseur : Jeudi 5 juillet 2018 et pour les retardataires, dans le courant du mois de septembre 2018.

INTERNAT

Les élèves des Pôles (Hand et Foot) admis à l'internat devront remettre leur dossier d'admission à l'internat, complet, daté, signé et visé par la ligue, le jour de l'inscription.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 11 juin 2018

Le Proviseur

Didier MARMOT